

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SIXTE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents au C.M. : 14

Le seize avril deux mil vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ESSERTEL, Maire.

Date de convocation : le 8 avril 2026

Présents : Philippe ESSERTEL, Karl LUGNIER, Brigitte CHABROUD, Gauthier PERRET, Alexandra GROS, Evelyne CHEVALIER, Jean-François ESCALON, Stéphane CLAIR, Julie POYET, Manuel DE CAMPOS, Anne-Marie GIRAUDIAS, Patricia SOULIGNAC, Germaine RONDEL, Jean-Maxence DEMONCHY

Absents excusés : Thibault DREVET (pouvoir donné à Alexandra GROS)

Secrétaire de séance : Alexandra GROS

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1/ Approbation du procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

2/ Travaux restaurant : bac à graisse, climatisation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur et Madame BINE, associés et gérants de la « Taverne Forézienne » et locataires du bâtiment communal au 72 route de Saint-Martin sur la commune de Saint-Sixte, souhaitent installer une climatisation dans le bâtiment « restaurant-chambres d'hôtes ».

Cette installation est prise en charge et effectuée par leurs soins et sera laissée en place à la fin du bail.

En réponse à leur question, cette mise en place doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'installation d'une climatisation dans le bâtiment restaurant-chambres d'hôtes sis 72 route de Saint-Martin sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Le bac à graisse du restaurant est dégradé et doit être refait. L'origine des dégâts n'est pas clairement identifiée. Un devis a été réalisé en date du 23 décembre 2025 et une subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental en décembre 2025 a été refusée car le Conseil Municipal n'avait pas délibéré et la demande n'était pas complète.

D'autre part, en décembre, Loire Forez Agglomération a proposé un rendez-vous technique qui est resté sans réponse.

Devant cette situation, une rencontre a été organisée le 30 mars 2026 avec Monsieur et Madame BINE pour étudier ce problème. Un nouveau devis sera sollicité et, dès sa réception, un rendez-vous sera fixé avec Loire Forez Agglomération afin de définir précisément les travaux.

Le restaurateur a fait part du mauvais état des portes intérieures de la cuisine.

3/ Délibération relative à la délégation du conseil municipal au maire

Cette délégation pour le mandat concerne certaines tâches comme la signature des marchés publics, des avenants, de la régie comptable, des concessions au cimetière, des biens immobiliers etc... Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération.

4/ Délibération relative aux indemnités de fonction des élus

Il est décidé de ne pas attribuer les indemnités maximales.

L'indemnité du Maire est fixée à 26,75% de l'indice brut 1027 ; soit 950,67 € net mensuel.

L'indemnité des Adjointes et Conseillers délégués est fixée à 8,95% du même indice ; soit 318,07 € net mensuel.

5/ Création des commissions communales

Elles seront déterminées ultérieurement en fonction des besoins.

Seule la commission école a été créée. Elle est composée avec Monsieur le Maire de six membres : Mesdames Evelyne CHEVALIER, Patricia SOULIGNAC, Germaine RONDEL, Messieurs Thibault DREVET et Jean-Maxence DEMONCHY

Les quatre membres du CCAS seront désignés lors d'un prochain conseil municipal

Il en est de même pour la Commission d'appel d'Offres (trois titulaires, trois suppléants)

L'élection se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, scrutin de liste (trois titulaires, trois suppléants)

6/ SIEL

Le Conseil Municipal désigne les délégués du SIEL : titulaire Monsieur Philippe ESSERTEL, suppléant Monsieur Karl LUGNIER

7/ Vote des taxes directes locales (Etat 1259)

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes soit :

- Taxe Foncière sur le Bâti ; taux 24.95%
- Taxe Foncière sur le non Bâti ; taux 34.46%
- Taxe d'habitation ; taux 5%

7/ Travaux école

Messieurs Karl LUGNIER, Gauthier PERRET et Jean-François ESCALON suivent désormais le chantier de la nouvelle école. Ils ont pu constater beaucoup de malfaçons au niveau des travaux, notamment au niveau des finitions, des ouvrants, de vitres cassées, faïences, murs pas droits etc.... La réception antérieurement programmée sera faite mais avec des réserves.

Les points d'eau situés à proximité posent des problèmes.

8/ Ecole

De nombreuses et importantes factures arrivent et vont arriver, la situation de la trésorerie ne permet pas de les payer.

Un point est fait sur les subventions et les demandes d'acomptes

La nouvelle école n'était pas assurée, cela a été fait en urgence.

9/ Ecole/Fermeture de classe

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des enseignants du RPI relatif à la fermeture d'une classe pour la rentrée prochaine, qu'ils souhaiteraient sur l'école de Saint-Sixte

10/ Vie scolaire

Une panne de fioul s'est produite le 27 mars, Monsieur le Maire remercie Madame Brigitte CHABROUD et Messieurs Gilles CHABROUD et Stéphane CLAIR d'avoir réglé le problème avec efficacité. Madame Brigitte CHABROUD explique au Conseil Municipal qu'un devis datant d'avril 2024 pour le changement du circulateur de la chaudière, est resté sans réponse.

11/ Travaux / fleurissement Mesdames Brigitte CHABROUD et Alexandra GROS font une présentation des travaux au niveau des espaces publics et du fleurissement.

Un point est fait sur l'activité et le planning de l'employé municipal.

Monsieur Stéphane CLAIR fait un point sur la saleuse. Restée sans entretien, elle est fortement dégradée, une remise en état complète est réalisée par ses soins (la boulonnerie est changée ...).

12/ Monsieur MICHAUDON de La Fabrique signale qu'une plaque d'égout pose des problèmes de bruit. Un contact sera pris avec Loire Forez Agglomération qui gère l'assainissement.

13/ Des rencontres avec des associations, qui sollicitent le Conseil Municipal, sont prévues dans les jours prochains.

14/ Un état des lieux et un inventaire de la salle des fêtes est prévu la semaine prochaine et sera effectué par Mesdames Brigitte CHABROUD et Anne-Marie GIRAUDIAS.

15/ Porte de la mairie : Un devis pour de nouvelles clés pour la porte de la mairie est présenté par Monsieur Jean-François ESCALON pour un montant de 189 € HT. La serrure, changée récemment, n'est pas conforme à celle d'une sortie de secours.